



LIGUE DU GRAND EST DE FOOTBALL

PROTOCOLE SANITAIRE

Guide de rédaction du protocole sanitaire pour les clubs de football

MESURES GENERALES



INFORMATION ET AFFICHAGE

- Affichage des **jauges** (spectateurs, nombre max de personnes dans les lieux clos, etc...),
- Rappel des **gestes barrières** et d'**hygiène individuelle** (exemple : tousser/éternuer dans son coude, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter, éviter de se toucher le visage, se laver régulièrement les mains, etc) (voir [ici](#)),
- Port du **masque** obligatoire (voir [ici](#)),
- Signalisation/matérialisation des **sens de circulation** et des interdictions : sièges condamnés, lieux interdits (vestiaires, etc), fléchages,
- Interdiction de **regroupement** de plus de 10 personnes.

MESURES D'HYGIENE, OBLIGATION DE MOYENS, MISE EN OEUVRE DES CONSUITES VISANT A LIMITER LA CIRCULATION DU VIRUS

- Désinfection des **surfaces** dans les bâtiments : tables, chaises, sièges et poignées de portes,
 - Nettoyage des locaux et des surfaces avec des produits détergents/désinfectants respectant la norme virucide,
 - Affichage d'un plan de service de nettoyage périodique avec suivi,
- Désinfection du **matériel partagé** (ballons, matériel technique, ballons, etc),
- Mise à disposition de **poubelles** aux endroits stratégiques,
- Mise à disposition de **masques**,
- Mise à disposition de **solutions de lavage** des mains : gel hydroalcoolique, point eau avec savon et séchage de mains individuel,
- Utilisation d'**équipements individuels** (dossards/chasubles, gourde ou bouteille individuelle),
- Sécurisation des **flux** et des déplacements (pas de regroupements, distances dans les files d'attente, etc),
- Limitation de l'utilisation des **espaces clos**,
- **Aération** des espaces clos (portes et/ou fenêtres ouvertes autant que possible, idéalement en permanence si les conditions le permettent et au minimum plusieurs minutes toutes les heures),
- Mise en place d'une procédure garantissant la **mise à l'écart** de tout membre signalé « cas positif » et procédure d'information des licenciés en contact,
- Inviter les usagers à **télécharger** et activer « Tous anti-Covid » (insister sur ce point en cas de refus de laisser ses coordonnées sur le registre à l'entrée de l'installation sportive).



OBLIGATIONS



DESIGNER UN REFERENT COVID

- Désigner un (ou plusieurs) **réfèrent** Covid qui sera l'interlocuteur privilégié pour la FFF, la LGEF, le District et les autorités de santé (A.R.S., C.P.A.M., etc),
- Identifier cette personne sur Footclubs,
- Le réfèrent a pour mission la **mise en oeuvre** du protocole sanitaire.

TENUE D'UN REGISTRE DES PERSONNES PRESENTES

- Sur chaque entraînement, match et autres manifestations et tournois : faire un **listing des présents** avec leurs coordonnées à communiquer aux autorités sanitaires dans le cadre du contact-tracing,
- Les données à collecter doivent se limiter à l'**identité** de la personne (nom/prénom) ainsi qu'à un seul moyen de contact (numéro de téléphone) : il est interdit de collecter davantage de données,
- Document à conserver **3 semaines** (30 jours maximum).

ACCUEIL DES SPECTATEURS

- Jusqu'au 30 juin, dans les établissements de type P.A. (stades de football extérieurs) et X. (gymnases, futsal) :
 - **65%** de la capacité totale,
 - Limite **5000** personnes,
 - Places **assises** obligatoires,
 - **Distance** d'un siège minimum, groupes de 10 personnes maximum,
 - **Pass sanitaire** obligatoire au-delà de 1000 personnes.
- Restauration : respect du **protocole des H.C.R.** : Hôtels Cafés Restaurants (voir [ici](#)).

VESTIAIRES COLLECTIFS

- **Fermés** pour les adultes,
- Ouverts sous conditions pour les mineurs :
 - **Autorisation** du propriétaire des installations,
 - Respect d'un **protocole sanitaire strict** : jauges assurant le respect des distanciations, conditions de désinfection et d'aération des locaux, etc.

PORT DU MASQUE

- **Obligatoire** pour toutes les personnes dès 11 ans, fortement recommandé à partir de 6 ans (dès les points d'entrée de l'équipement sportif, à l'extérieur et à l'intérieur du dit équipement notamment en position assise dans les espaces de restauration selon le protocole en vigueur),
- Masques portés **systématiquement** par tous dès lors que les règles de distanciations physiques ne peuvent être garanties,
- En dehors des temps de pratique sportive, le port du masque est obligatoire pour les **encadrants**, pour toute personne prenant part à l'accueil et pour les éducateurs pendant les séances ainsi que pour l'ensemble des spectateurs,
- Le masque doit être porté en **couvrant** le nez, la bouche et le menton.

BUVETTE/CLUB HOUSE

- Ouverture soumise à **accord du propriétaire** des installations,
- Obligation d'appliquer strictement le même **protocole** que celui des hôtels/café/restaurants : places assises obligatoires, tables de 6 personnes maximum et espacements entre les tables (2m) et 50% de la capacité en intérieur (voir le protocole H.C.R. [ici](#)),

